

chapitre 10

Divers

- 1 - Méthode de non rognage
- 2 - Non Rognage
- 3 - Limitation du rognage à 1 passage par enroutement des rameaux
- 4 - Cultures maraichères intercalées entre les rangs de vigne



→ OÙ ?

Appellation ou région viticole :
Margaux

Commune : Arsac (33)

Cépages : Merlot, Cabernet Sauvignon et Cabernet Franc

Objectifs de rendements :
40 hl/ha

→ POURQUOI ?

Maitriser l'expression végétative (éviter un développement de surface secondaire).

→ COMMENT ?

Changement de palissage avec augmentation de la hauteur de la vigne comme si un fil avait été rajouté.

RÉSULTATS/AVANTAGES/ LIMITES NOTÉS PAR LE VITICULTEUR

- ⊕ Limitation du nombre d'interventions (pas de rognage, peu de tonte et passage travail du sol limité) En saison 5 à 6 passages de travaux en vert et travail du sol.
- ⊕ Laisse plus de temps pour l'épamprage manuel.
- ⊕ Trouver un bon équilibre sol, plante
- ⊙ Une pré-taille doit être réalisée.



Fiche
réalisée par

Les pratiques décrites n'ayant pas fait l'objet d'évaluation, la décision de les mettre en œuvre reste de la responsabilité du vigneron/viticulteur.

OÙ ?

Appellation ou région viticole :
Bourgogne

Commune : Meursault (21)

Cépages : Pinot Noir

Objectifs de rendements :
35-40 hl/ha

POURQUOI ?

Souhait de supprimer les incidences négatives de cette technique. Volonté d'un meilleur contrôle de la vigueur de la vigne pour un meilleur contrôle des maladies.

COMMENT ?

Enroulement des pampres autour du fil supérieur. Pas d'adaptation spéciale du palissage (pas de rajout d'un fil supplémentaire).

RÉSULTATS/AVANTAGES/ LIMITES NOTÉS PAR LE VITICULTEUR

- ⊕ Constat d'un contrôle de la vigueur de la vigne par cette technique à partir de la 2^{ème} année de mise en oeuvre.
- ⊕ La vigne finit par générer très peu d'entre-cœurs, moins de vrilles.
- ⊕ A permis de supprimer 4 passages (1 écimage + 3 rognages).
- ⊕ A constaté une maturité phénolique supérieure.



Fiche
réalisée par

Les pratiques décrites n'ajout pas fait l'objet d'évaluation, la décision de les mettre en oeuvre reste de la responsabilité du vigneron/viticulteur.



Limitation du rognage à 1 passage par enrroulement des rameaux

Divers

→ OÙ ?

Appellation ou région viticole :
Madiran

Commune : Aurions (64)

Cépages : Petit Courbu, Tannat,
Petit Manseng, Gros Manseng,
Cabernet Sauvignon et
Cabernet Franc

Objectifs de rendements :
En rouge : 30-35 hl/ha
En blanc : 25 hl/ha

→ COMMENT ?

Ajout d'un fil supplémentaire au-dessus du palissage classique. Enroulement du rameau sur le fil du haut. Rognage tardif (Août)

→ POURQUOI ?

Limiter le nombre de passages
et l'expression végétative.



Fiche
réalisée par

Les pratiques décrites n'ayant pas fait l'objet d'évaluation, la décision de les mettre en œuvre reste de la responsabilité du vigneron/viticulteur.

RÉSULTATS/AVANTAGES/ LIMITES NOTÉS PAR LE VITICULTEUR

⊕ Moins de passages pour le rognage et limitation de l'expression végétative.

⊖ Ajout d'un fil supplémentaire. Enroulage et déroulage du rameau sur le fil.



→ OÙ ?

Appellation ou région viticole :
AOP Côtes de Provence

Commune : Hyères (83)

Cépages : Grenache, Cinsaut,
Mourvèdre, Carignan, Syrah, Rolle,
Ugni Blanc et Clairette

Objectifs de rendements :
45 à 50 hl / ha

→ POURQUOI ?

Pour limiter le tassement des sols L'idée est de proposer différents produits en vente directe, la production des fruits et légumes est complémentaires de la production de vin.

→ COMMENT ?

Intercaler des cultures maraichères dans les vignes.

Toutes les cultures maraichères qui ont besoin d'arrosage seront implantées dans des jeunes plantiers d'AOP qui peuvent être arrosés jusqu'à leur 1ère année de production, les autres cultures dans des parcelles plus âgées dans lesquelles l'arrosage n'est pas autorisé (en AOP).

Le vigneron a aussi 3 parcelles en vin de table, qui vont être replantées en Syrah et Grenache pour une surface de 0,5 ha. Sur ces parcelles, l'arrosage n'est pas soumis à réglementation.

Variétés d'hiver : pommes de terre, petits pois, fèves, échalotes, plantées à l'automne sauf pour les pommes de terre plantées jusqu'en janvier, et arrachées en mai (un arrosage à la plantation suffit). En hiver, fèves et petits pois non traités. Pommes de terre en début de printemps, car cette espèce craint le mildiou : donc on utilise le même produit que pour les vignes, appliqué à la lance, évitant d'éventuels excès de produit cuprique. Entretien du sol : pas de désherbage, si nécessaire, les cultures sont enjambées avec le tracteur. Mise en place de ces cultures un inter rang sur 2, sur l'autre, mise en place de la raie d'hiver (voir plus haut)

Variétés de saison : les plus grosses ventes en été sont les tomates et les melons jaunes d'Espagne, adaptés aux terres un peu maigres. La courgette peut s'avérer intéressante (car coût très bas), il lui faut seulement de l'eau. La culture du poivron est plus compliquée. Oignon, aubergines et concombres. : toutes choses très simples à faire pousser et en maraîchage extensif, à faible densité, ex : tomates tous les 2 mètres, courgettes tous les 2mètres ce qui réduit l'apport d'eau.

Entretien du sol : petit tracteur 2 roues motrices, ouvrir une raie dans laquelle on met amendement puis on referme avec création d'une petite crête, plantation à la motte de plants bio, arrosage dès sortie du plant. Puis,



Fiche
réalisée par



on effectue un chassage et on entretient par griffages au besoin, arrosage par gravité au besoin (une prise d'eau toutes les 4 rangées de vignes), dans les cunettes du tracteurs, environ 1 fois par semaine. Entretien peut se faire au motoculteur. En fin de production, on fraise. Il ne faut pas concurrencer trop les vignes, qui de toute façon ont eu leur fertilisation. Seules les courgettes et les melons qui s'étendent un peu plus demandent un peu plus de soin.

En traitant les vignes, on traite tout le reste. En fait, quand on traite une parcelle, on en protège l'ensemble des productions. Ce sont des cultures complémentaires et intercalaires.

Ramassage quotidien des légumes.

Plantes aromatiques, menthe et basilic notamment, mélangés aux tomates pour éloigner les insectes.

Concept de cueillette à la ferme dans l'avenir.



Fiche
réalisée par

Les pratiques décrites n'ayant pas fait l'objet d'évaluation, la décision de les mettre en œuvre reste de la responsabilité du vigneron/viticulteur.

RÉSULTATS/AVANTAGES/ LIMITES NOTÉS PAR LE VITICULTEUR

- ⊕ Intéressant économiquement dans le cadre d'une activité complémentaire où on peut proposer ces produits, frais ou transformés au caveau qui est déjà fonctionnel.
- ⊕ Proximité, qualité et fraîcheur du produit.





Notes :